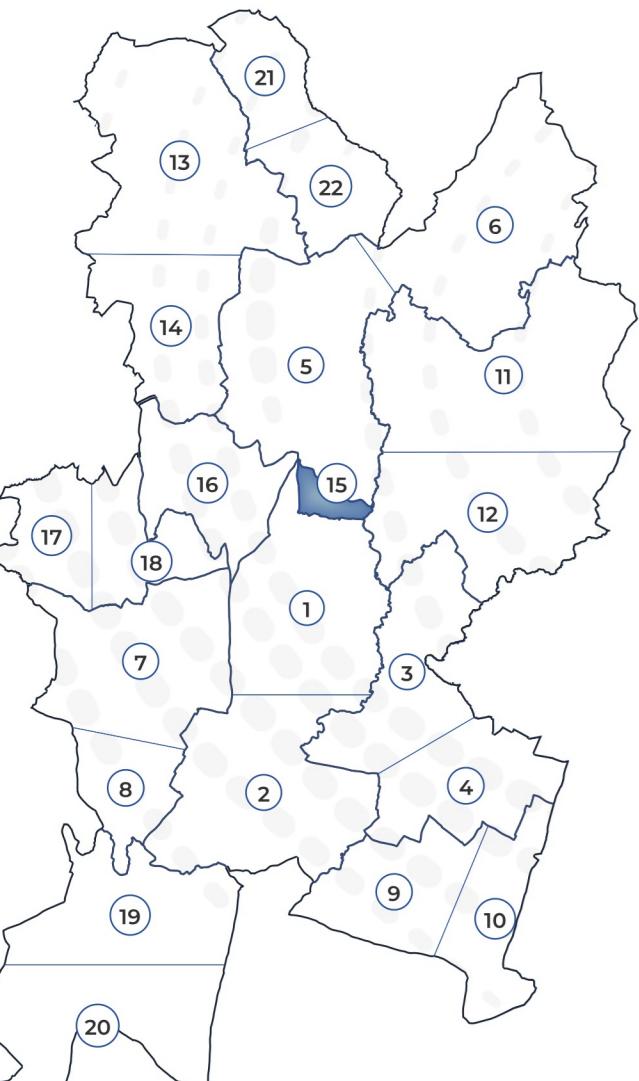


## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

### RÈGLEMENT GRAPHIQUE - ZONAGE



PLAN N°15 :  
Puihardy

Élaboration du PLUi : 23/06/2020  
Modification simplifiée n°1 : 17/01/2023  
Modification n°1 : 13/01/2026

DOP/Cadastre/09-2025  
Schéma d'aménagement : 13658  
Réalisation : CITADIA  
Version du 05-01-2026

CITADIA

#### ZONAGE :

**UA** Limites des zones

#### PRESCRITIONS :

Arbre à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

\* Patrimoine à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Alignement d'arbres à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Hale à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Muret à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Boisement à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Bâti pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Emplacement réservé au titre de l'article L151-4 du Code de l'Urbanisme

Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation densité au titre de l'article L151-7 du Code de l'Urbanisme

Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle au titre de l'article L151-7 du Code de l'Urbanisme

Périmètre commercial à préserver au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme

Zone humide identifiée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

Marge de recul de 10m autour des cours d'eau au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

Zones inondables (AZI) des Deux-Sèvres 1994 et 2008

Risque fort retrait et gonflement des argiles (BRGM)

Zone non aedificandi

#### INFORMATIONS :

Secteur de nuisances sonores au titre de l'article R151-53 du Code de l'Urbanisme

Bande d'inconstructibilité (loi Barnier) au titre de l'article L111-6 du Code de l'Urbanisme

Périmètre délimité des abords

#### CONTEXTE :

Limites communales

Parcelles cadastrales

Bâti dur

Bâti léger

Routes principales et secondaires

Surface en eau

#### TABLEAU DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N° Désignation Bénéficiaire Surface (m²)

Absence d'emplacements réservés sur ce territoire

